



**SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL DE
LECTURE PUBLIQUE**

2024 – 2028



**UN CADRE D'ACTION
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA LECTURE PUBLIQUE
À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES**

Editorial	3
Le territoire ardéchois	5
Une politique départementale volontariste	6
Un bon maillage des bibliothèques	6
Les bibliothèques point lecture	9
La lecture publique en évolution	11
Le contexte législatif	12
L'évolution du rôle des bibliothèques	13
L'évolution des priorités départementales	13
La MDA et ses missions	15
Trois missions fondamentales	16
Mise en œuvre par l'équipe de la MDA	16
Au sein du Département	17
La MDA au service de ses partenaires	19
Les collectivités et leurs bibliothèques	20
Les acteurs du secteur social et sanitaire	20
Les acteurs du secteur culturel	20
Le bilan du schéma 2020-2022	23
Les priorités du nouveau schéma 2024-2028	27
Trois axes et sept objectifs	28
Axe 1 : Accompagner la mise en réseau objectifs : se rencontrer, développer	30
Axe 2 : Accompagner l'évolution des compétences objectifs : former, conseiller, proposer des ressources	32
Axe 3 : Accompagner l'innovation objectifs : expérimenter, co-construire	33
Les modalités de mise en œuvre	35
Un contrat d'objectifs	36
Le calendrier de mise en œuvre	37
Les outils et subventions proposés	38

Conception :

Département de l'Ardèche, Direction Culture,
Sport, Jeunesse, Vie associative
Médiathèque départementale de l'Ardèche

Rédaction et coordination du projet :

service ????????????????,
Conseil départemental de l'Ardèche

Conception graphique :

Département de l'Ardèche,
Direction de la communication,
Pascal Challier

Impression :

Département de l'Ardèche

Version électronique téléchargeable sur :

www.ardeche.fr

Dans le cadre de sa politique culturelle volontariste et ambitieuse, le Département soutient activement le développement de la lecture publique sur le territoire grâce à l'action de la Médiathèque Départementale de l'Ardèche (MDA). Par ses compétences en matière de solidarités territoriales et humaines, le Département oriente son action dans une logique de la coopération avec les collectivités locales dans un souci permanent d'équité territoriale.

Pour ce faire, depuis sa création en 1982, la MDA a accompagné la création de bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire, permettant aux communes de s'équiper d'une structure dédiée à la lecture et à la culture. Ces établissements détiennent aujourd'hui un rôle majeur dans la vie culturelle des habitants. Premier équipement culturel de proximité, la bibliothèque porte pour chaque territoire le symbole d'un égal accès à la connaissance, aux loisirs, à l'émancipation et à l'ouverture au monde.

Pour poursuivre l'accompagnement de ces structures centrales de la vie culturelle des Ardéchois, un nouveau schéma départemental de lecture publique a été voté pour les années 2024-2028. Afin de mettre en lumière les enjeux d'attractivité et solidarité qui sont au cœur de l'action du Département, ce schéma a pour priorité de valoriser et soutenir les actions de mise en réseau de l'offre de lecture publique du territoire. Grâce à l'accompagnement prodigué, les bibliothèques pourront œuvrer au mieux pour répondre aux attentes des Ardéchois.

Olivier Amrane

Président du Département de l'Ardèche



LE TERRITOIRE ARDÉCHOIS

- Une politique départementale volontariste
- Un bon maillage des bibliothèques
- Les bibliothèques point lecture



Une politique départementale ambitieuse

Soucieux d'agir en faveur de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire, le Département de l'Ardèche défend une politique culturelle volontariste qui impulse et soutient les dynamiques à l'œuvre localement. Considérant la vitalité culturelle comme un levier d'émancipation, d'accès à la citoyenneté et de lien social pour les Ardéchois, notamment les plus jeunes générations, le Département accompagne l'existence et le développement de structures culturelles dans les domaines de la lecture publique, du spectacle vivant, de l'audiovisuel, des arts plastiques, des patrimoines et des enseignements artistiques. Il crée ainsi les conditions d'un accès aux arts et à la connaissance et d'une ouverture au monde tout au long de la vie grâce à des dynamiques territoriales d'éducation artistique et culturelle (EAC). La politique culturelle du Département est pensée en interaction avec d'autres politiques départementales, notamment éducatives, sportives, en faveur de la jeunesse et du social. Elle touche une large partie de la population et croise les enjeux de développement et d'aménagement des territoires afin de favoriser la présence d'équipements de qualité, offrant ressources et services diversifiés, modernes et adaptés aux usages. Le Département accompagne ainsi les habitants à comprendre et s'adapter aux enjeux de la société de demain dans toute ses dimensions.

L'importance de la lecture publique pour le territoire est soulignée par le caractère obligatoire de la compétence instituée aux départements en 1945. Trente-huit ans plus tard, l'Ardèche créa sa première bibliothèque départementale afin de répondre aux enjeux d'équité territoriale et d'égal accès à la lecture et à la culture en milieu rural.

La politique départementale se déploie en concertation étroite avec l'Etat, notamment dans le cadre de contractualisation pluriannuelle permettant de soutenir la structuration de l'offre sur le territoire.

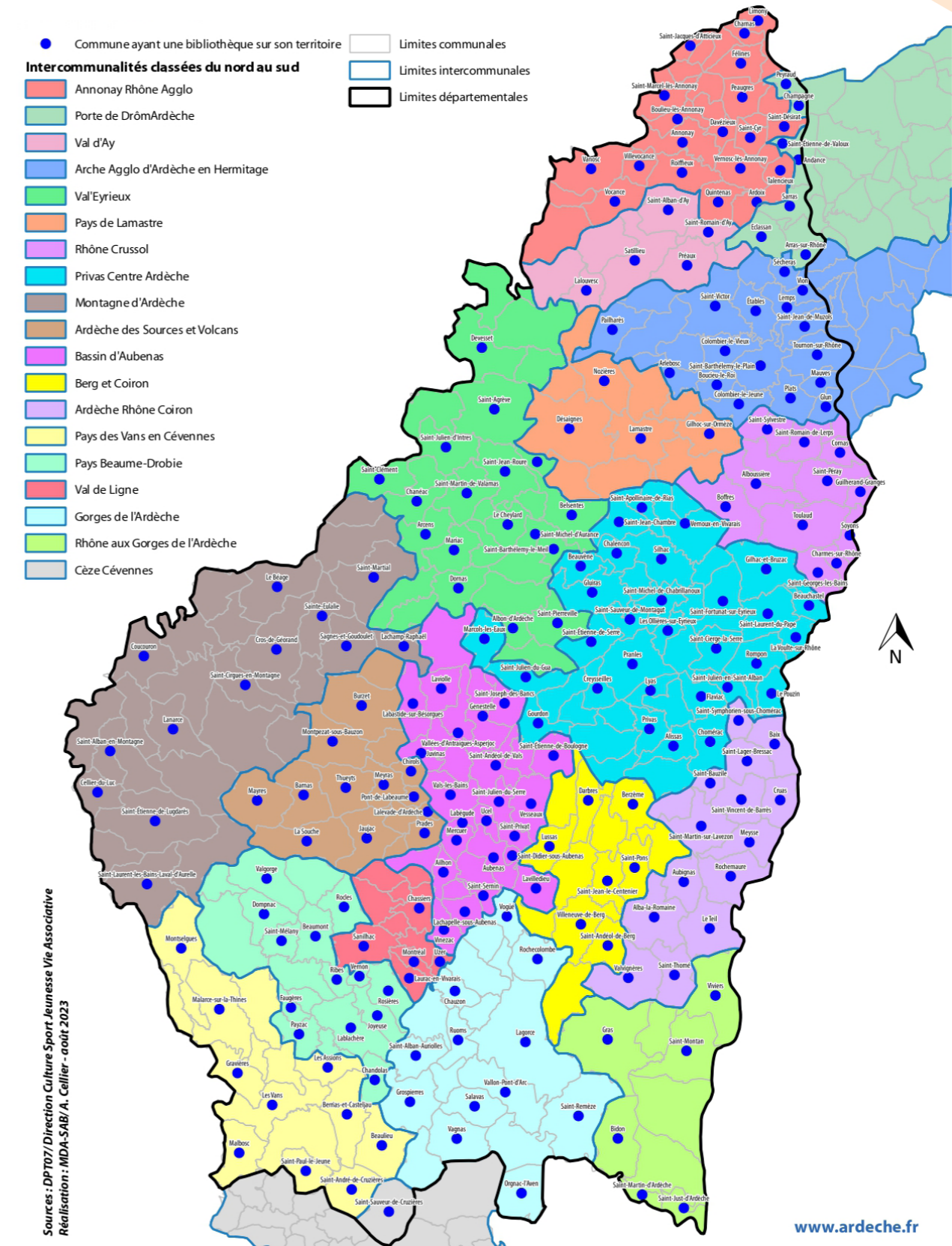
Un bon maillage de bibliothèques

Depuis sa création, la Médiathèque départementale de l'Ardèche a accompagné la construction de bibliothèques publiques sur le territoire. Aujourd'hui, le département de l'Ardèche présente une bonne couverture du territoire grâce au nombre de bibliothèques implantées. Les différents schémas de lecture publique portés par le Département ont de plus contribué par leurs actions à améliorer la qualité des structures dédiées à la lecture publique et à structurer progressivement des réseaux.



Credit photo : © Matthieu Dupont

Carte des bibliothèques



Les principaux chiffres résultant du rapport d'activité 2022, partagé avec le ministère de la Culture (Neoscrib), font état du contexte ardéchois :

<ul style="list-style-type: none"> • 329 325 habitants • 40 319 habitants bénéficient des services offerts par les bibliothèques • 12% d'emprunteurs actifs 	Le nombre d'Ardéchois desservis par une bibliothèque de proximité est en nette augmentation. Le taux d'emprunteurs actifs progresse lui aussi, visant la moyenne nationale de 13 % d'emprunteurs actifs.
<ul style="list-style-type: none"> • 210 bibliothèques desservies par la MDA, dont 155 bibliothèques point lecture 	Une grande majorité des bibliothèques ont conventionné et bénéficient des services de la MDA. Parmi ces bibliothèques, un nombre important de points lecture* est présent.
<ul style="list-style-type: none"> • 1270 bénévoles pour 142 salariés travaillent en bibliothèque 	Les équipes des bibliothèques sont largement composées de bénévoles. Ces derniers dédient une partie de leur temps libre à la gestion de la bibliothèque. Les bénévoles sont des partenaires de la MDA présentant un besoin particulier en termes d'accompagnement, et notamment de formation.
<ul style="list-style-type: none"> • 7282 prêts en moyenne par bibliothèque • 4561 documents détenus par bibliothèque en moyenne 	Le nombre de documents possédés par les bibliothèques, le nombre de prêts qu'elles enregistrent et leur fréquentation est très variable selon les structures.
<ul style="list-style-type: none"> • Une moyenne budgétaire de 23 895 euros par bibliothèque • La moyenne est de 834 euros pour les bibliothèques point lecture 	Le budget détenu par chacune des structures est très hétérogène selon les sites. Certaines bibliothèques possèdent un budget inférieur à la recommandation nationale (2€ par habitant). Les points lecture du territoire ont en moyenne un budget très faible afin de subvenir aux besoins en acquisition documentaire et animation de la vie de la bibliothèque.
<ul style="list-style-type: none"> • 130 bibliothèques informatisées 	Un grand nombre de bibliothèques n'est pas encore informatisé. Cette donnée met en lumière les bibliothèques ne possédant pas de SIGB (logiciel métier de gestion de la bibliothèque) et/ou celles qui ne détiennent pas de connexion internet.
<ul style="list-style-type: none"> • 62 bibliothèques en réseau • 35 bibliothèques en structuration de réseau • 154 bibliothèques hors réseau 	La structuration en réseau se développe progressivement. Un grand nombre de bibliothèques gardent encore un fonctionnement isolé.

* Voir définition du point lecture à la page 9

Les bibliothèques points lecture

De nombreuses bibliothèques point lecture sont présentes en Ardèche. Premier équipement de proximité, ces bibliothèques ont une importance cruciale pour le territoire. En effet, elles sont quelque fois la seule structure culturelle accessible pour la population vivant en milieu rural. La MDA porte une attention particulière à ces établissements en entretenant un lien renforcé avec eux et un accompagnement plus fréquent des équipes bénévoles.

Afin d'assurer au mieux la gestion de leur point lecture, les bénévoles ont besoin d'être formés et accompagnés. L'accès aux formations dispensées par la MDA est un axe d'amélioration stratégique qui aura des répercussions fortes sur l'évolution de l'attractivité de la bibliothèque. L'enjeu est notamment de moderniser ces lieux qui, dans un certain nombre de cas, ne sont pas informatisés et/ou n'ont pas de connexion internet. L'accès aux nouvelles technologies et aux ressources numériques de la MDA augmentera le rayonnement de ces bibliothèques et le rôle majeur qu'elles jouent auprès de leur population.

Bien que possédant un bon maillage de bibliothèques, le territoire ardéchois reste encore dans une phase évolutive de structuration des réseaux de lecture publique. Plus de la moitié des bibliothèques ardéchoises ne font pas partie d'un réseau. Cependant, des dynamiques positives de construction de réseaux sont à l'œuvre. La MDA aura à cœur de soutenir et valoriser ces initiatives, tout en confortant les réseaux déjà établis et en incitant les bibliothèques isolées à s'associer et à collaborer.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque point lecture ?

De gestion communale, la bibliothèque point lecture apporte une offre de toute proximité à l'échelle communale et notamment auprès d'un public peu mobile. Bénéficiant très souvent de peu de moyens et gérées par des bénévoles, ces structures ont une importance majeure dans l'égal accès à la culture des habitants en territoire rural.

Qu'est-ce qu'un réseau de lecture publique ?

La mise en réseau implique une logique de coopération entre plusieurs bibliothèques. Elle a pour objectif de répondre davantage aux attentes des usagers en mutualisant les moyens et les ressources des bibliothèques. Elle permet de proposer un plus grand nombre de services de meilleure qualité pour toute la population en utilisant les ressources de chacun.



LA LECTURE PUBLIQUE EN ÉVOLUTION

- Le contexte législatif
- L'évolution du rôle des bibliothèques
- L'évolution des priorités départementales



Le contexte législatif

■ Loi NOTRe (2015)

La réforme territoriale et la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 ont impacté les politiques territoriales de la lecture publique. Ce nouveau cadre législatif a affirmé que la culture fait l'objet d'une compétence partagée ainsi que d'une responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat. Une concertation étroite entre ces différents échelons découle naturellement de cette évolution.

D'autre part, la loi NOTRe modifie le paysage institutionnel grâce à la création et au renforcement de nouvelles intercommunalités susceptibles d'opter pour des compétences investissant les domaines de la lecture publique et de la mise en réseau. Ces changements ont ainsi impacté les bibliothèques en faisant évoluer leur périmètre d'action.

■ Loi Robert (2021)

La loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique du 21 décembre 2021, issue de la proposition de la sénatrice Sylvie Robert, définit les bibliothèques et leurs principes fondamentaux et affirme le soutien au développement de la lecture publique.

Selon la loi, "Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture." La loi stipule de plus que les agents travaillant dans les bibliothèques doivent présenter les qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice de leurs missions.

La loi Robert réaffirme l'importance des bibliothèques départementales en déclarant que le Département ne peut "ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner." Les missions d'une bibliothèque départementale sont :

- Renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs
- Favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales
- Contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales
- Élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale

La loi soutient de plus le développement de schémas intercommunaux en stipulant que "lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique."

L'évolution du rôle des bibliothèques

L'étude du ministère de la Culture, Les pratiques culturelles des Français montre que divers changements de société sont en cours. De nouveaux usages techniques et numériques amènent de nouvelles pratiques de lecture, de loisirs, d'accès aux œuvres, à l'éducation et à l'information. Ces mutations impactent les bibliothèques qui se doivent d'évoluer avec leurs usagers.

Afin d'être des lieux attractifs, les bibliothèques tendent à reproduire le modèle du "tiers-lieu", lieu de vie et de partage dont les services pluriels en font un partenaire pivot des structures de la ville. Ces services ne se limitent pas à une offre documentaire et sa médiation, mais explore de larges domaines incluant le numérique et la technologie. Espaces de socialisation, d'éducation et d'accès à la création artistique, les bibliothèques ont toute la latitude pour renforcer leur attractivité et leur modernité.

En ce sens, les bibliothèques départementales adaptent leurs activités et leurs services pour accompagner les bibliothèques du territoire dans leur modernisation. Leurs interventions s'adressent en priorité à l'échelle intercommunale, dans un souci d'aménagement cohérent et équitable du territoire, intégrant l'ensemble des équipements de lecture publique dans une vision globale. Les services de la bibliothèque départementale sont pensés en complémentarité avec ceux des communes et des intercommunalités, portant une attention particulière à l'offre numérique et à l'action culturelle. Le développement de l'offre d'ingénierie leur permet d'affirmer leur rôle d'animation de réseau sur les territoires et d'accompagner les bibliothèques dans les mutations qu'elles rencontrent.

MANQUE UN TEXTE PAR RAPPORT AU SOMMAIRE



LA MDA ET SES MISSIONS

- Trois missions fondamentales
- Mise en œuvre par l'équipe de la MDA
- Au sein du Département



Trois missions fondamentales

La Médiathèque départementale de l'Ardèche répond à une compétence obligatoire du Département en matière de lecture publique. Cette compétence a été créée afin de garantir la présence de bibliothèques en milieu rural et de veiller à la poursuite d'une équité d'accès à la culture, l'information, les loisirs et l'éducation.

Afin de remplir cet objectif, la MDA poursuit trois missions fondamentales :

- 1- Soutenir le fonctionnement des bibliothèques, notamment par le prêt de documents physiques et numériques
- 2- Accompagner et animer un réseau de 350 partenaires (bibliothèques, EHPAD, structures petite enfance et autres acteurs du secteur social, culturel et éducatif) grâce à des conseils, de la formation, des rencontres professionnelles et de l'action culturelle
- 3- Proposer une ingénierie et un financement au service des collectivités en favorisant notamment les services innovants ainsi que la mise en réseau à l'échelle de l'intercommunalité

Mise en œuvre par l'équipe de la MDA

La Médiathèque départementale est composée de deux sites, situés chacun respectivement à Veyras et à Vernosc-lès-Annonay. Chaque site dispose de collections conséquentes et régulièrement renouvelées qu'il propose au prêt. Des navettes régulières font circuler ces documents sur les territoires et entre les deux sites. Des bibliothécaires référents de territoire sont présents à Veyras et à Vernosc afin d'accueillir et d'accompagner les équipes des bibliothèques partenaires.

Composée de vingt-huit agents, l'équipe de la Médiathèque départementale de l'Ardèche œuvre au quotidien pour offrir un meilleur service aux bibliothèques partenaires.

■ Les référents de territoire

Les dix référents de territoire accompagnent et conseillent les bénévoles et bibliothécaires salariés des collectivités conventionnées. Chaque référent se déplace régulièrement sur le territoire dont il a la charge afin d'apporter un accompagnement de proximité. En parallèle, ils prennent aussi en charge l'acquisition des collections qui seront prêtées aux bibliothèques.

■ Les agents polyvalents

Les agents polyvalents assurent la mise à disposition des documents demandés par les bibliothèques et autres structures partenaires. De plus, ils assurent également l'entretien physique des fonds et leur manutention.



■ Les chargés de mission

Trois chargés de mission portent des actions transversales spécifiques au sein de la MDA :

- Chargé d'action culturelle : a pour rôle d'accompagner les bibliothèques du territoire dans leurs actions culturelles et d'impulser de nouveaux projets sur le territoire.
- Chargé du développement numérique : a pour rôle de faire évoluer et de diffuser les ressources et outils numériques de la MDA auprès des bibliothèques partenaires.
- Chargé de formation : a pour rôle d'établir un programme de formations adaptées aux bénévoles, aux salariés, aux élus et à tous les acteurs majeurs de la vie culturelle et sociale. Il co-construit de plus des formations sur-mesure avec les territoires en réseau.

■ Les coordinateurs des dispositifs

Deux dispositifs ont été mis en place pour desservir les partenaires du secteur sanitaire et social :

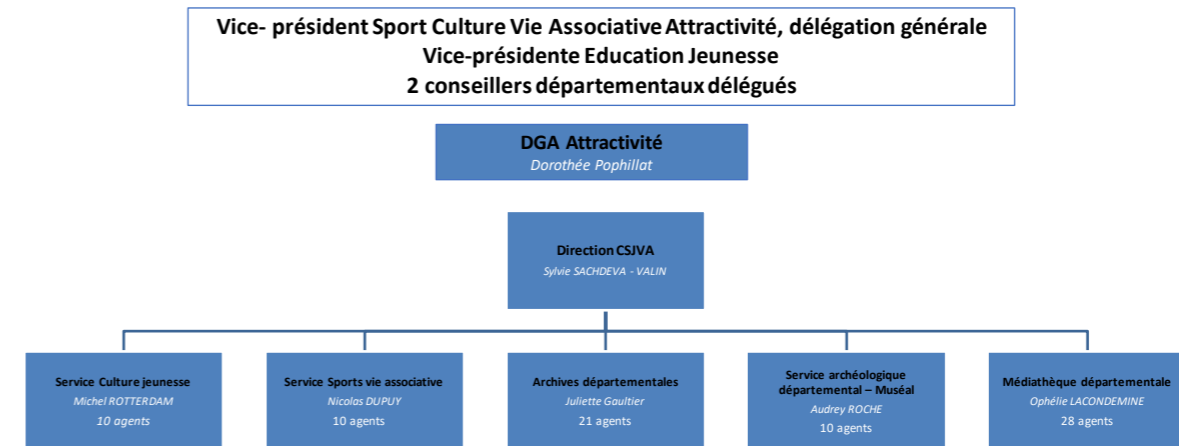
- Les bébés aiment les livres : le coordinateur du dispositif "Les bébés aiment les livres" assure la relation partenariale et les services proposés aux structures de la petite enfance implantées sur le territoire ardéchois.
- Culture Bleue : le coordinateur du dispositif "Culture Bleue" assure la relation partenariale et les services proposés aux EHPAD du territoire.



Credit photo : © Matthieu Dupont

Au sein du Département

Courant 2022, l'organisation de la collectivité s'est adaptée aux ambitions portées par les élus départementaux veillant prioritairement à garantir les conditions d'une transversalité entre les politiques déployées par le Département. Ainsi, la Médiathèque départementale s'inscrit au sein de la Direction culture sport jeunesse et vie associative (DCSJVA) du Département. Elle entretient un lien privilégié avec les autres services de cette direction et soutient avec eux des actions co-construites et un pilotage concerté du développement culturel sur les territoires.



Dans le cadre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, les écoles de musique sont un bon exemple de ces actions transversales. En effet, le fonds départemental de partitions confiés à la MDA sera mis à disposition des écoles de musique par l'intermédiaire des bibliothèques du territoire les plus proches. Tandis que le prêt et l'acheminement des partitions seront portés par la MDA, les actions de diffusion et de médiation du fonds se feront en partenariat avec le service action culturelle et enseignement artistique du Département. La MDA co-construit également des projets en lien étroit avec les services de la Direction des Solidarités ou encore de l'Education et reste disponible pour contribuer à tout type de projets en interne au Département.



**LA MDA AU SERVICE
DE SES PARTENAIRES**

- Les collectivités et leurs bibliothèques
- Les acteurs du secteur social et sanitaire
- Les acteurs du secteur culturel





LE BILAN DU SCHÉMA 2020-2022



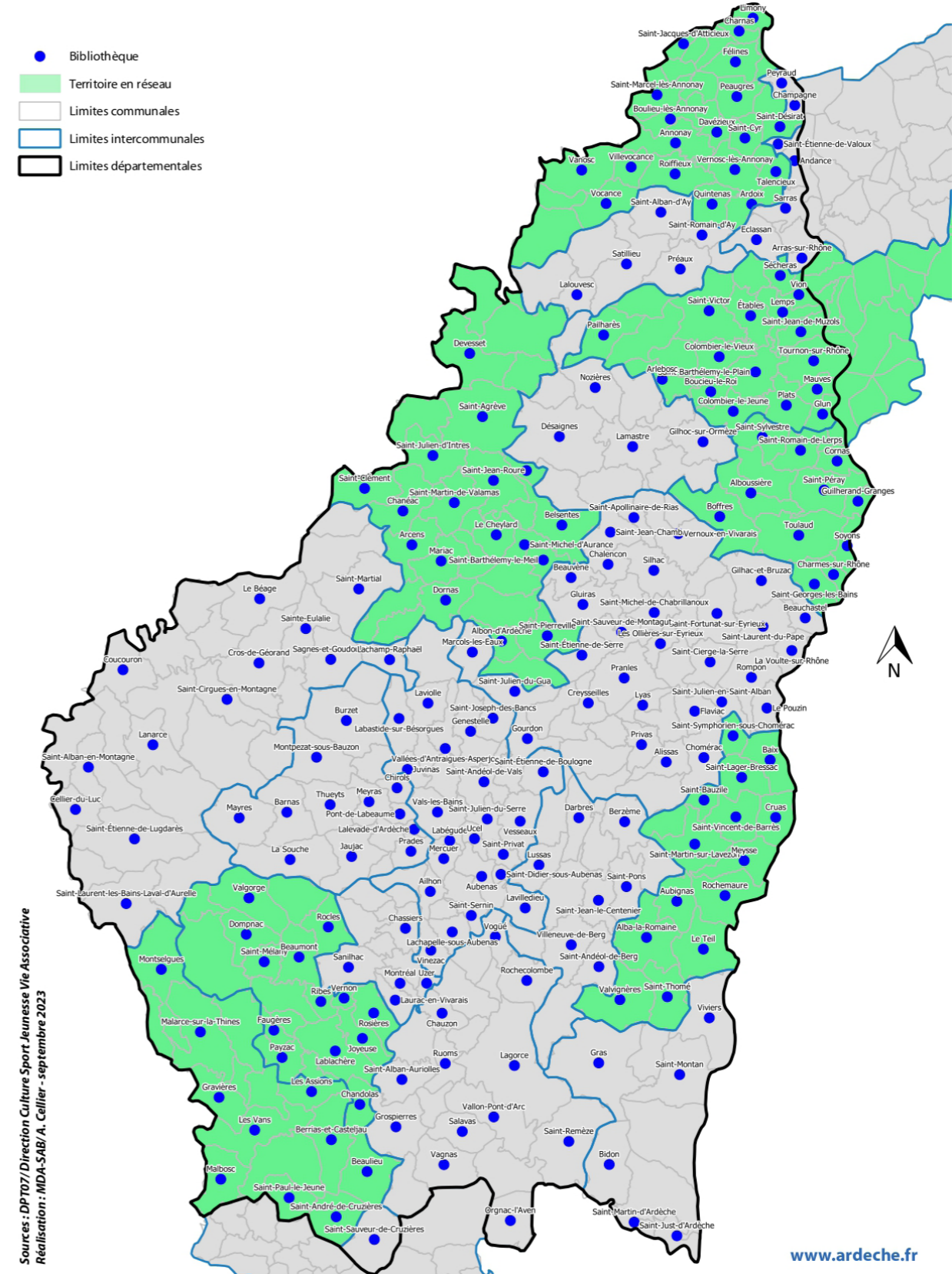
Deux schémas de lecture publique se sont succédé depuis la création de la Médiathèque départementale de l'Ardèche, visant à s'adapter aux mutations du paysage culturel et des bibliothèques et à améliorer le niveau de service rendu et soutenir la qualité des lieux en tout point du département. Le premier schéma 2011 – 2018 a structuré l'accompagnement et impulsé des dynamiques de réseau ainsi que la construction de nouveaux équipements répondant aux critères du ministère de la Culture et aux besoins des habitants. Le résultat est aujourd'hui tangible car le département possède un bon maillage de bibliothèques. La qualité du service est visible dans de très nombreuses communes.

Le schéma 2020 – 2022 s'est déployé sur une période volontairement courte. Le choix fut fait de se concentrer sur des chantiers de modernisation en interne à la MDA et en faveur de la structuration des réseaux sur le territoire, qui se révèlent être des leviers d'action portant les grands enjeux du prochain schéma. Trois objectifs ont guidé ce schéma : accompagner la mise en réseau, favoriser l'attractivité des bibliothèques et développer la transmission des contenus culturels et numériques.

Marqué par une crise sanitaire inédite et des changements d'exécutifs locaux et départementaux, le schéma 2020 – 2022 a permis avant tout d'investir des chantiers internes de modernisation de la MDA, redéfinissant les services proposés et les orientations futures de la médiathèque. Afin d'accompagner au mieux les besoins des bénévoles et des salariés des bibliothèques, l'équipe de la MDA a été réorganisée pour plus d'efficacité dans le suivi des partenaires à l'échelle de chaque territoire intercommunal. Elle a par ailleurs conduit une réinformatisation complète et réaménagé ses locaux (Veyras et Vernosc) pour pouvoir proposer un accueil sur place des partenaires. Cet aménagement des espaces s'est fait conjointement à un travail sur la politique documentaire de la MDA qui visait à rajeunir les collections et les rendre plus attractives. En vue de mieux servir les bibliothèques, les modalités de desserte ont été entièrement révisées, proposant une augmentation du nombre de navettes de livraison, passant la fréquence de sept à dix passages par an. Enfin, l'ouverture des ressources numériques à tous les Ardéchois est venue impulser une nouvelle dynamique dans la diffusion des contenus culturels numériques en Ardèche.

Vis-à-vis des territoires, afin d'encourager des dynamiques de mise en réseau et de projets territoriaux de lecture publique, différents leviers d'action ont été mis en place comme l'accès à une formation spécifique pour les réseaux sur un principe "d'accompagnement sur mesure". Les territoires volontaristes se sont aussi vu offrir un accompagnement individualisé et une aide concernant leur préfiguration de réseau.

Carte des réseaux de bibliothèques



Sources : DPT07 / Direction Culture Sport Jeunesse Vie Associative
Réalisation : MDA-SAB / A. Caillier - septembre 2023



LES PRIORITÉS DU NOUVEAU SCHÉMA 2024-2028

• Trois axes et sept objectifs



Trois axes et sept objectifs

La lecture publique est essentielle pour les habitants du territoire ardéchois, favorisant leur émancipation individuelle mais aussi la création de lien social. Porteuse d'enjeux culturels et sociaux, la lecture publique est un pilier fondamental dans la construction du citoyen au sein de la société, notamment pour les plus jeunes générations.

A cet égard, le Département réaffirme son soutien à l'ensemble des bibliothèques, souvent seul et unique lieu culturel au sein d'une commune, ainsi qu'à leurs partenaires, et met tout en œuvre pour leur permettre de déployer un service de qualité et adapté aux besoins des habitants. Cette priorité départementale visant à améliorer le service aux usagers se place en colonne vertébrale du nouveau schéma de lecture publique, se déclinant en trois axes prioritaires et sept objectifs opérationnels.

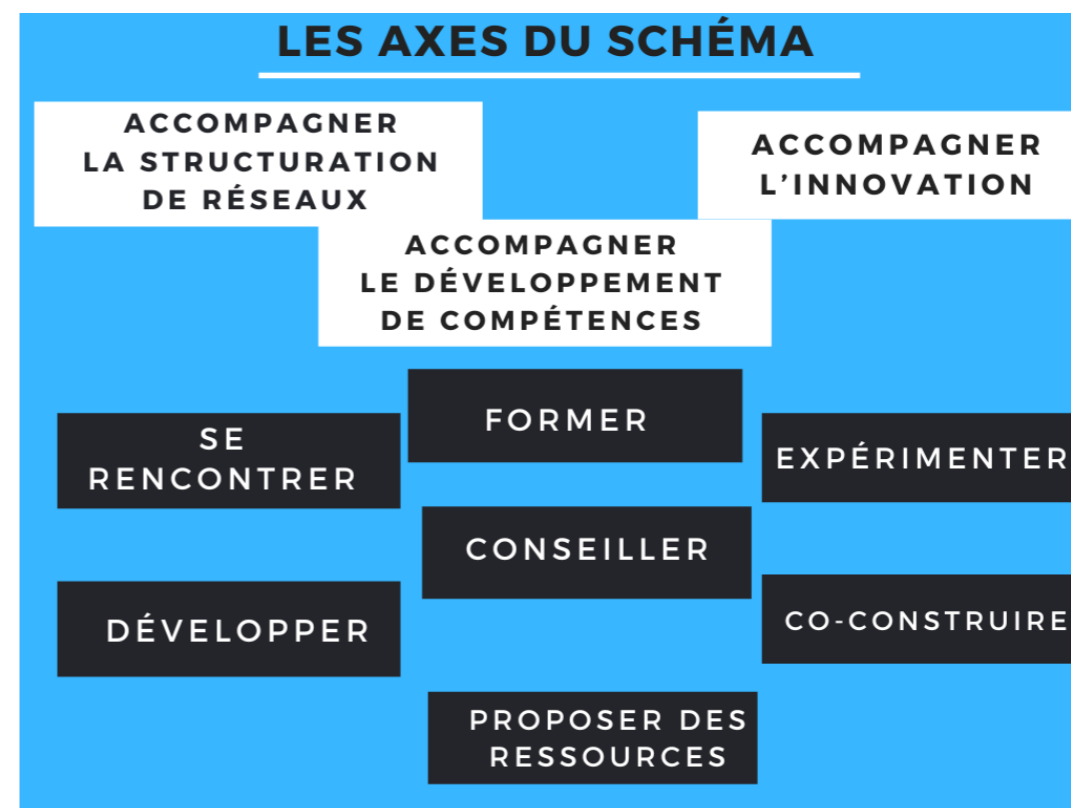
Dans un souci de lisibilité et de simplification, d'optimisation des moyens et de concertation permanente avec les collectivités locales, le nouveau schéma départemental de lecture 2024 – 2028 s'inscrit dans la continuité des précédents plans d'action de la MDA. Conformément aux injonctions de la Loi Robert et à l'impulsion donnée depuis 2020, le Département entend s'appuyer sur le développement des réseaux de lecture publique à une échelle supra-communale pour pérenniser la vitalité des bibliothèques et veiller à l'équité territoriale. Penser un projet territorial de lecture publique à plusieurs suppose un partenariat étroit entre la MDA, les collectivités locales (EPCI et communes) et les équipes des bibliothèques (salariés et bénévoles) et un double mouvement : une évolution des services de la MDA proposés aux bibliothèques partenaires et une complémentarité entre les actions du Département et l'engagement des collectivités.

Cette ambition se traduit dans les 3 axes prioritaires du Schéma départemental de lecture publique 2024 – 2028 :

- Accompagner la structuration de réseaux
- Accompagner le développement des compétences
- Accompagner l'innovation

La MDA déclinera ces axes grâce à sept objectifs opérationnels :

- Se rencontrer
- Développer
- Former
- Conseiller
- Proposer des ressources
- Expérimenter
- Co-construire



Ces grandes orientations sont issues des travaux menés dans le cadre du schéma précédent et des besoins exprimés par le tissu d'acteurs : diverses enquêtes, entretiens et sondages ont été effectués durant les années 2020-2023 auprès des bibliothèques du territoire, des lecteurs et des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant). Plusieurs réunions d'équipe et ateliers de travail ont été conduits au sein de l'équipe de la MDA pour construire et définir les actions à mener durant la durée de ce schéma auprès des bibliothèques du territoire.

AXE 1 / Accompagner la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle territoriale

Conformément à la loi Robert et aux chantiers amorcés par le précédent schéma, la MDA accompagne, impulse, soutient et valorise les dynamiques de structuration des bibliothèques du territoire en réseau à l'échelle des 18 territoires intercommunaux en Ardèche. A cette fin, elle encourage les bibliothèques hors réseau à s'associer en mutualisant un ou plusieurs services et les réseaux à conforter leur organisation.

La mise en réseau : Tout le monde y gagne !

■ Un service plus qualitatif pour la population

- Davantage de personnes touchées
- Une équité d'accès
- Une offre documentaire enrichie
- Une mise à disposition réactive des documents
- Des actions culturelles en coopération
- Une carte unique pour toutes les bibliothèques
- Des emprunts et retours sur l'ensemble du réseau
- Etc...

■ Un maillage territorial dynamique

- Une logique de proximité, de solidarité et de complémentarité entre les partenaires du réseau
- Des équipements intercommunaux offrant un service de proximité
- Un partage autour de projets collectifs et fédérateurs
- Une mutualisation de compétences et de bonnes pratiques
- Une meilleure visibilité de l'offre de lecture publique pour les habitants
- Etc...

■ Divers niveaux de coopération possibles

- Une informatisation complète ou partielle des bibliothèques
- Une coordination des horaires, tarifs, programmes d'actions...
- Des activités en commun (action culturelle, communication...)
- Une mutualisation des moyens humains et financiers
- Un poste de coordinateur de réseau
- Une bibliothèque tête de réseau
- Une mutualisation des moyens logistiques
- Etc....

■ La mobilisation de l'EPCI auprès des communes et du Département : (Souhaitable mais non obligatoire !)

Avantages de la mobilisation de l'EPCI :

- Un transfert de compétences du niveau communal au niveau intercommunal
- Une gestion unique des lieux, des services, etc...
- Une coopération entre bibliothèques municipales et intercommunales
- Des coopérations spécifiques hors prise de compétence globale
- Etc...

→ Se rencontrer

La Médiathèque départementale de l'Ardèche met tout en œuvre pour favoriser la rencontre de ses partenaires et des partenaires entre eux, en privilégiant l'accueil dans ses locaux, à travers l'organisation de temps dédiés et grâce à sa présence régulière sur le terrain. Grâce au conséquent chantier de réaménagement des espaces de la Médiathèque et de rajeunissement des collections, la MDA a pu expérimenter durant le précédent schéma un nouveau format d'accueil des bibliothèques partenaires. La proximité, les conseils personnalisés dans le choix de la collection ainsi que les possibilités de rencontres d'autres agents des bibliothèques se sont vus ainsi renforcés. Afin de pérenniser cette avancée, la MDA ouvre l'accueil sur place à tous selon un calendrier de réservation de créneaux.

Les rencontres sont de plus impulsées grâce à l'organisation de plusieurs instances animées ou initiées par la MDA : les rencontres professionnelles, les rencontres autour des outils d'animation, les kiosques de nouveautés (qui mettent en valeur une sélection de documents), les témoignages autour de projets collaboratifs ainsi que les partages d'expériences. La MDA continuera à faire évoluer et à impulser ces moments de rencontres et de partage des acteurs culturels du territoire.

La MDA porte une attention particulière au lien qu'elle tisse avec les élus du territoire. Elle va à leur rencontre afin de présenter ses missions et le rôle des bibliothèques, mais aussi de connaître leurs besoins en matière de lecture publique et de les accompagner dans leurs projets attendants. Organiser des rencontres favorisant l'interconnaissance des élus de plusieurs villes différentes, intégrant éventuellement les équipes des bibliothèques, fait partie des actions que la MDA cherche à développer.

→ Développer

La MDA accompagne le développement des structures partenaires en leur offrant différents services. Ils sont accessibles aux bibliothèques dont les tutelles choisissent de signer une convention de développement de la lecture publique avec le Département. Différents types de conventions permettent de fixer des objectifs communs et d'ajuster le niveau de service offerts aux structures partenaires (voir annexe) en fonction des besoins réels. Afin de valoriser et soutenir la structuration en réseau, le niveau de service offert est plus favorable aux bibliothèques agissant de manière concertée. Les conventions adressées aux collectivités disposant de bibliothèques hors réseaux prévoient un certain engagement des équipes pour offrir un service qualitatif minimal à la population qu'elles desservent. Les critères exigés s'inspirent des préconisations du ministère de la Culture. Parmi eux figurent un budget minimum affecté, un local dédié, des actions culturelles menées, des bénévoles formés, etc.

Les bibliothèques autonomes, implantées dans les villes de plus de 8 000 habitants, se définissent par une taille et des moyens conséquents. Leurs attentes ne se situent donc pas au niveau de l'offre documentaire que pourrait proposer la MDA. Afin d'accompagner aussi ces établissements, la MDA leur propose des services complémentaires au prêt de documents.

Afin de garantir le bon processus de développement des bibliothèques du territoire, la MDA entretiendra un dialogue permanent avec les élus du territoire. La médiathèque départementale soutiendra également le dialogue entre les équipes des bibliothèques et les élus locaux, afin que les projets culturels et de développement puissent être construits conjointement. Des instances de rencontre et de dialogue avec les équipes des bibliothèques, les élus du territoire et la MDA seront organisées, en cohérence avec les autres pans de politiques culturelles du Département (Education artistique et culturelle, enseignements artistiques, patrimoines, soutien des acteurs culturels notamment).

AXE 2 / Accompagner le développement des compétences

S'adapter aux évolutions du secteur et anticiper l'offre de lecture publique de demain, nécessite une évolution des compétences de chaque partenaire et une expertise spécifique. La MDA accompagne ainsi les agents des bibliothèques partenaires (bénévoles ou salariés) en leur proposant une offre de formation diversifiée, des conseils individualisés ainsi qu'un accompagnement à la gestion des ressources mises à disposition. En interne, la Médiathèque départementale porte aussi une attention particulière à la montée en compétences de son équipe afin de garantir un accompagnement sur mesure adapté à chaque situation.

→ Former

Conformément à la Loi Robert, la MDA accompagne la formation des salariés et des bénévoles travaillant dans les bibliothèques par le biais de son programme de formation, accessible aux structures conventionnées. Ce riche programme aborde une diversité de questions métiers et d'enjeux actuels, qui permettent aux stagiaires de monter en compétences dans les domaines choisis. De plus, des formations "sur mesure" sont proposées aux bibliothèques en réseau. Ces dernières peuvent définir un sujet spécifique de formation adapté à leur territoire et bénéficier d'une subvention apportée par la MDA pour financer l'intervenant.

La formation initiale est essentielle pour les bénévoles d'une bibliothèque, en particulier lorsqu'ils en sont le responsable. Elle dispense à ses stagiaires les premières connaissances et bases de la gestion d'une bibliothèque. Afin de garantir l'accès le plus large des bénévoles à cette formation, la MDA fait évoluer son format.

La Médiathèque départementale a à cœur de diffuser la connaissance des bibliothèques et l'information sur leurs services à tous les acteurs concernés, sans se limiter aux agents des bibliothèques. Pour ce faire, elle ouvre un certain nombre de ses formations aux élus du territoire et aux acteurs culturels, sociaux éducatifs.

La MDA porte une attention particulière à la montée en compétences de son équipe. Les agents de la MDA sont incités à prendre part à des formations et à rediffuser les savoirs acquis. Ils sont également invités à rejoindre des projets transversaux qui dépassent leur champ usuel d'intervention ainsi qu'à développer leur polyvalence.

→ Conseiller

Les agents référents de territoire de l'équipe de la MDA sont à l'écoute des besoins des bénévoles et salariés du territoire. Les référents prodiguent des conseils sur le choix des collections lors de l'accueil sur place. Ces conseils peuvent également porter sur la gestion de la bibliothèque ainsi que l'accompagnement d'initiatives de projets et actions culturelles. Mobilisés, ils se déplacent sur le territoire pour entretenir un lien de proximité avec les équipes et leurs réalités.

Afin de garantir une cohérence des modalités d'accompagnement, profiter d'échanges d'expériences et alimenter un observatoire de la lecture publique en Ardèche, des revues de territoire sont régulièrement organisées au sein de la MDA et de la direction Culture Sport Jeunesse et Vie associative. Ces dernières permettent aux référents de partager l'état des lieux des territoires dont ils assurent le suivi afin de préparer au mieux les actions à mener. Les agents polyvalents contribuent à ce partage en faisant remonter les informations perçues lors de leur déplacement sur le territoire.

→ Proposer des ressources

La MDA met à disposition une collection de plus de 450 000 livres, CD et DVD, ainsi que des outils d'animation et d'exposition. Cette collection est empruntable gratuitement par les bibliothèques conventionnées sur une durée qui dépend de la typologie du conventionnement (en réseau ou hors réseau). D'autre part, la Médiathèque départementale propose aussi une importante offre de ressources numériques en ligne (livres numériques, mangas, musique, webradios, presse, vidéos de concerts, films documentaires) accessible gratuitement à tous les Ardéchois sur inscription en ligne.

Afin d'accompagner au mieux les équipes des bibliothèques dans leur choix d'emprunt de documents, la MDA a réalisé d'importants travaux pour permettre l'ouverture du choix sur place et sa généralisation. Tous les agents des bibliothèques conventionnées peuvent dorénavant

réserver un créneau de visite et venir choisir à la MDA les documents qu'ils souhaitent emprunter, accompagnés par leur référent de territoire. Ceci permet aux agents des bibliothèques d'avoir accès à un grand choix d'ouvrage et de bénéficier des conseils individualisés prodigués par les référents. Cette modalité du choix sur place est privilégiée dans la démarche de la Médiathèque départementale au vu de la plus-value qu'il apporte en termes d'accompagnement des bibliothèques. La MDA cherche constamment à offrir le meilleur service à ses partenaires et portera en ce sens une attention continue à l'attractivité et au confort des espaces.

Les agents des bibliothèques du territoire peuvent réserver les documents à emprunter soit en choisissant sur place à la MDA, soit en les sélectionnant via le catalogue en ligne de la médiathèque départementale. Afin d'optimiser ses services, la MDA continue à faire évoluer les modalités de sa desserte documentaire. En ce sens, elle privilégiera la livraison des bibliothèques non implantées à proximité de l'un des deux sites de la MDA.

La MDA poursuit l'objectif principal d'accompagner le développement des compétences des agents des bibliothèques, notamment dans le domaine documentaire. Pour ce faire, les référents de territoire accompagneront les choix de réservation de documents sans se substituer aux emprunteurs. Des sélections documentaires thématiques seront effectuées par les bibliothécaires de la MDA pour offrir des exemples de kits cohérents aux bibliothèques partenaires.

Afin de "faire ensemble autrement", la MDA veille, encourage, accompagne et valorise les nouveaux projets et les démarches innovantes. Dans un le cadre plus global des politiques portées par la collectivité départementale, la MDA se mobilise régulièrement pour contribuer à des projets transversaux réunissant différents services.

→ expérimenter

La Médiathèque départementale de l'Ardèche construit actuellement sa candidature pour un Contrat Départemental Lecture (CDL) qui lui permettra d'obtenir des financements de l'Etat afin de soutenir de nouveaux projets. Ce contrat viendra soutenir les projets innovants portés par les territoires eux-mêmes, mais aussi en impulser et les diffuser. Les projets concernés par le CDL doivent être en accord avec les grandes orientations du schéma de lecture publique, et notamment l'accompagnement à la structuration de réseaux sur le territoire. De plus, une attention particulière sera portée aux enjeux et thématiques actuels, ainsi qu'aux publics cible du Département, les jeunes et les personnes vulnérables.

La MDA projette de plus le montage d'une labélisation "Bibliothèque Numérique de Référence" (BNR). Par le biais de ce financement de l'Etat, la Médiathèque départementale compte soutenir la diffusion des ressources numériques ainsi que leur médiation sur le territoire.

Outre ces deux contrats, la MDA a la volonté de valoriser et soutenir les nouveaux projets et démarches innovantes en les impulsant ou en les accompagnant, en lien étroit avec ses partenaires.

→ Co-construire

L'ensemble des actions impulsées par la MDA visent à soutenir l'innovation. Parmi les nouveaux projets qui seront soutenus, la MDA privilégiera ceux impliquant une démarche de coopération et de solidarité entre plusieurs bibliothèques. Afin d'obtenir un financement pour accompagner ces nouveaux projets, la MDA monte un Contrat Départemental Lecture avec l'Etat. Le dossier de financement privilégie les projets co-construits, mettant notamment en évidence les avantages tirés d'une mutualisation des coûts et de la logistique, ainsi que les rencontres et échanges de bonnes pratiques entre agents de bibliothèques.

Dans le cadre des politiques et actions déployées par le Département, la MDA prend part aux projets transversaux réunissant différents services départementaux. Les projets partenariaux liant la Médiathèque et les services de la DCSJVA permettront de développer l'Education Artistique et Culturelle (EAC). L'EAC est un dispositif impulsé par l'Etat et développé à l'échelle nationale, qui a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. Cette dynamique se décline aussi localement auprès de l'ensemble des habitants et dans une logique de formation tout au long de la vie.

AXE 3 / Accompagner l'innovation



LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Un contrat d'objectifs
- Le calendrier de mise en œuvre
- Les outils et subventions proposés





Un contrat d'objectif par territoire

La Médiathèque départementale de l'Ardèche présentera officiellement son nouveau schéma 2024 - 2028 en janvier 2024 à Privas, sous le format d'une rencontre publique. Durant les mois qui suivront, l'équipe de la MDA viendra présenter les nouvelles orientations du schéma dans chaque collectivité conventionnée, en agrémentant ces axes généraux d'un diagnostic de territoire exposant la situation de la lecture publique de la collectivité en question. Cette présentation individualisée sera l'occasion pour les élus et les équipes des bibliothèques du territoire de discuter des orientations futures à donner au sein du partenariat entre la MDA et la collectivité.

Suite à ces différentes sessions de présentation et de dialogue autour du nouveau schéma, la construction de nouvelles conventions avec les collectivités partenaires pourra commencer. Ces conventions sont pensées dans une démarche de co-construction entre la Médiathèque départementale, les élus du territoire et les équipes des bibliothèques concernées. La définition du périmètre co-construit de la convention sera entériné par la validation politique de cette contractualisation. Les élus départementaux seront mobilisés tout au long du processus et seront présents lors de la signature de cette convention afin de marquer ensemble le début d'un nouveau partenariat.

La MDA accompagnera les bibliothèques et collectivités partenaires selon les modalités définies. Un accompagnement particulier sera réservé aux collectivités qui s'engagent dans une démarche de construction de réseau de bibliothèques. Un comité de suivi sera mis en place, réunissant des membres de l'équipe de la MDA, des équipes des bibliothèques, et des élus du territoire, afin d'accompagner et de superviser l'avancée des projets listés dans la convention définie ensemble.

La convention est signée pour une durée de trois ans. Dans le cas des bibliothèques hors réseau, la bibliothèque partenaire s'engage à atteindre les critères définis dans le conventionnement au bout des trois ans. Un comité de suivi sera mis en place, regroupant des membres des deux côtés partenaires de la convention. Il sera chargé de suivre et d'évaluer la progression des bibliothèques durant cette période.

Une attention sera portée à la cohérence de ces contrats avec d'autres déjà existants en matière culturelle (EAC, Enseignements artistiques, accompagnement des structures culturelles) dans une logique prospective de projet culturel de territoire.



Le calendrier de mise en œuvre

Période	Mise en œuvre du Schéma 2024 - 2028
Janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> Présentation ouverte à tous du Schéma départemental de lecture publique à l'Hôtel du Département - Privas Début des nouvelles modalités de desserte et d'accueil du choix sur place
Février 2024 - printemps 2025	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du schéma sur les territoires auprès des équipes de bibliothèques et des élus Concertation entre la MDA et chaque collectivité autour du futur conventionnement
2024 - 2028	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des instances de suivi des nouvelles conventions- Accompagnement des réseaux existants, en structuration ou en projet Accompagnement des bibliothèques hors réseau afin de répondre aux critères de conventionnement
En interne	<ul style="list-style-type: none"> Début des projets CDL Evolution de la politique documentaire et des espaces documentaires de la MDA en concertation avec les territoires Construction du dossier BNR

Les outils et subventions

Les Types de conventionnement

■ Bibliothèques en réseau

- Accès aux collections physiques et numériques de la MDA selon un large choix
- Livraison prioritaire
- Prêt des outils d'animation sur 6 mois
- Accès des bénévoles et salariés des bibliothèques au programme de formations de la MDA
- Financement de formations sur mesure
- Prioritaire pour les appels à projets d'action culturelle
- Accompagnement et conseils individualisés

■ Bibliothèques hors réseau

- Accès aux collections physiques et numériques de la MDA selon un prorata par habitant
- Livraison non prioritaire
- Prêt des outils d'animation sur 2 mois
- Accès des bénévoles et salariés des bibliothèques au programme de formations
- Non prioritaire pour les appels à projets d'action culturelle
- Accompagnement et conseils individualisés

■ Bibliothèques autonomes

- Accès au programme de formations
- Offre d'action culturelle
- Prêt d'expositions et malles thématiques
- Accompagnement et conseils individualisés

Les Critères de conventionnement

■ Critères du conventionnement

- 4h d'ouverture par semaine minimum
- 1 budget d'acquisition de 50 c par habitant minimum
- 1 budget d'action culturelle
- 1 local dédié à la bibliothèque de 30 m2 minimum
- 1 ordinateur, 1 connexion internet, 1 mail dédié
- 1 interlocuteur désigné
- Formation initiale suivie
- 2 actions culturelles sur l'année a minima
- Participer à la vie du réseau/ faire des projets communs avec 1 autre bib minimum

Nota Bene : Les critères sont appliqués à la bibliothèque hors réseau ou au réseau dans son ensemble. Le réseau est libre d'administrer ces critères entre les différentes bibliothèques qui le composent.

Les subventions accordées par la MDA

■ Accompagnement à la mise en réseau

- Adressé aux EPCI/échelon supra-communal
- Co-financement plafonné à 15 000 euros de subvention MDA

Peut comprendre :

- une aide au poste de coordinateur, sur 3 ans
- l'intervention de Cabinet d'étude ou tout accompagnement extérieur de projets de construction de réseau
- un diagnostic de territoire
- une aide à l'animation du réseau
- une formation sur mesure autour d'un sujet lié au réseau

■ Appel à projets Action culturelle (via le CDL)

- Adressé en priorité aux EPCI/ Rayonnement intercommunal du projet
- Co-financement d'un projet collaboratif porté par des bibliothèques
- Co-financement plafonné à 10 000 euros de subvention MDA pour les bibliothèques en réseau et 5 000 euros pour les bibliothèques hors réseau
- Accompagnement à la construction du dossier de candidature

Les subventions accordées par le Département et l'Etat

■ Atout ruralité (aide du Département)

- Construction de bâtiments
- Informatisation de la bibliothèque
- 2 candidatures à l'année maximum par collectivité tout domaine confondu

■ Contrat Territoire Lecture (aide de l'Etat)

Financement accordé par la DRAC sur 3 ans :

- Constitution d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale
- Actions dans ou hors-les-murs destinées aux publics éloignés du livre
- Développement du numérique sur un territoire, généralement départemental
- Accompagnement de projets de construction durant leur phase de préfiguration
- Expérimentation de nouveaux services ou de nouveaux partenariats

■ DGD (aide de l'Etat)

Financement accordé pour les collectivités :

- Construction et l'aménagement d'équipements de Lecture Publique
- Equipement en mobilier
- Equipement informatique
- Développement de services numériques
- Extension des horaires d'ouverture
- Développement des collections
- Conservation du patrimoine et numérisation des collections
- Acquisition d'un véhicule de desserte

Site de Veyras
482 Chemin de Many
BP737 - 07007 Privas

Renseignements

**Direction Culture, Sport,
Jeunesse, Vie associative**

**Médiathèque départementale
de l'Ardèche**

04 75 66 05 90

**bibliotheque.departementale@ardeche.fr
Lecture.ardeche.fr**

Site de Vernosc
Zone de Fontas
1029 Route du Bourg
07420 Vernosc-lès-Annonay

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07